Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Garantie de parfait achèvement

Par YannR27

Bonjour
L'entrepreneur qui a fait ma viabilisation, dalle béton et autres travaux sur ma maison est en liquidation judiciaire depuis mi-novembre. Le PV de réception mentionnait toutes les réserves (nombreuses malfaçons et non-finitions), et il n'est pas venu les lever.
Aujourd'hui l'assurance dommage ouvrage me dit ne rien pouvoir prendre en charge, mais la protection juridique m'a transmis un barème de prise en charge si je prends un avocat. Mais est-ce utile d'attaquer un entrepreneur en liquidation judiciaire ? Que dois-je faire pour espérer voir la garantie de parfait achèvement s'appliquer ? J'ai l'impression de n'avoir aucune solution devant moi :-/
Merci de votre réponse éventuelle
Yann

Par alain1707

Vous avez besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation posez là à un de nos avocats ou un de nos juristes. C'est confidentiel et gratuit, il suffit d'un petit clic sur http://consulter-avocat.fr/ ou d'appeler le ?(+33) 09 70 40 80 87
http://consulter-avocat.fr/ respecte une charte de qualité très complète afin de vous offrir le meilleur service possible en France, en Belgique, au Luxembourg et en suisse.
Toutes nos réponses sont gratuites et certifiées par notre cabinet d'avocats spécialisé dans tous les domaines et vous offre un véritable engagement de qualité.il vous suffit de cliquer sur ce lien http://consulter-avocat.fr/ ou d'appeler le ?(+33) 09 70 40 80 87